



Jours absene non justifié

Par **dvdnet69**, le **04/10/2011** à **16:29**

Bonjour,

Quelqu'un pourrait me dire si je suis en danger, et si oui, de quoi ?

Hier je ne me suis pas rendu au travail pour fatigue phisyque (je suis hypothyridien), sans prevenir parceque j'ai dormi une bonne partie de la journée, aujourd'hui je me suis rendue chez le médecin mais il n'a pas voulu daté l'arret de travail d'hier, suis-je en danger pour ce jour ?

Et si c'est le cas, pourrait-on me licencié sans adémnisation assédic ?

Merci, David.

Par **pat76**, le **07/10/2011** à **16:15**

Bonjour

Vous envoyez votre arrêt de travail à votre employeur en vous excusant par lettre de ne l'avoir pas prévenu car votre médecin ne pouvait pas vous recevoir avant.

Vous le faites par courrier recommandé avec avis de réception.

Quel sera la durée de votre arrêt?